

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport annuel suivant :

R A P P O R T A N N U E L

2009

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires
Secrétariat
ATAG Organisations économiques SA
Case postale 1023
3000 Berne 14

Tél. 031 380 79 61 Fax. 031 380 79 43
info@stilllegungsfonds.ch / www.stilllegungsfonds.ch

	TABLE DES MATIÈRES	1
1.	FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES	2
2.	PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	2
3.	ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	2
3.1	Commission	3
3.2	Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	4
3.5	Comité Coûts	4
3.6	Autorité de surveillance	4
4.	ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	5
4.1	Commission	5
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	8
5.	COÛTS DE LA DÉSAFFECTATION	8
6.	CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	9
6.1	Contributions 2009	9
6.2	Vue d'ensemble des versements	10
7.	PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	11
7.1	Stratégie de placement	11
7.2	Centre des dépôts et gérants de fortune	12
8.	SITUATION GÉNÉRALE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	13
	Tableaux du rendement global / Indice des prix à la consommation	14
9.	L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009	15
9.1	L'évolution des marchés financiers en 2009	15
9.2	Résultat des placements	16
10.	RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2009	16
	Bilan au 31 décembre 2009	
	Compte de résultats et du fonds 2009	
	Annexe aux comptes annuels 2009	
	Rapport de révision	

1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été institué le 1^{er} janvier 1984 comme organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique. Il a pour but de couvrir les coûts de désaffectation et de démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que les coûts de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires OFDG (RS 732.17).

Constitution, base juridique et but

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les installations nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (AxpO SA)
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA)
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG)
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG)
- Zwiilag (Zwischenlager Würenlingen SA)

Les propriétaires tenus de verser une contribution

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 de l'OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2008 - 2011 :

- W. Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- K. Rohrbach, BKW FMB Energie AG, **vice-président**
- Rolf Bösch, Axpo Holding AG
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Stephan W. Döhler, Axpo AG ¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Roland Hengartner, avocat
- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA ²⁾
- Herbert Niklaus, Alpiq Holding AG
- Nadine Probst, La Mobilière

Membres de la commission

¹⁾ Membre depuis 2010 ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2009

3.2 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

- Max Zulliger, secrétaire général
- Andreas Burren, secrétaire adjoint / controlling
- Evelyne Müller (secrétariat)
- Carla Bertei (comptabilité)

Membres du bureau

3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature 2008 - 2011:

**Organe de révision
(2008 – 2011)**

- PricewaterhouseCoopers SA, Berne

3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature 2008 - 2011 :

- Roland Hengartner, avocat, **président**
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Peter Enderli, Axpo AG
- Beat Grossenbacher, BKW FMB Energie AG¹⁾
- Lukas Oetiker, Alpiq Management AG
- Michel Piot, Office fédéral de l'énergie
- Christian Sahli, BKW FMB Energie AG²⁾
- Michael Sieber, Axpo AG

**Membres du comité
Placements**

¹⁾ Membre depuis juin 2009 ²⁾ Jusqu'en février 2009

3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature 2008 - 2011 :

- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA, **président**
- Michael Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Steivan Defilla, Seco²⁾
- Mathias Spicher, Seco¹⁾
- Hans Wanner, ENSI
- Tony Williams, Axpo AG
- Piet Zuidema, Nagra
- ¹⁾ Membre depuis juin 2009 ²⁾ Jusqu'en juin 2009

**Membres du comité
Coûts**

3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, M. Aebersold

Surveillance par l'OFEN

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission a tenu deux réunions au cours desquelles elle a traité notamment les objets suivants:

Rythme des réunions

Réunion de printemps

Objets traités

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2008.
- Décision relative à l'examen approfondi concernant l'utilisation des dispositions du droit de la société anonyme dans le cadre du mandat de contrôle de l'organe de révision, notamment en ce qui concerne la justification d'un système de contrôle interne (SCI).
- Décision relative au principe de publier dorénavant les résultats financiers trimestriellement.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats obtenus.
- Prise de connaissance du cinquième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement unifiée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion.
- Décision relative à l'attribution d'un mandat à PricewaterhouseCoopers pour le contrôle des chiffres dans la partie plan financier du programme de gestion des déchets 2008 des responsables de celle-ci (Nagra « Rapport technique 08-01 »).
- Election de Monsieur Beat Grossenbacher comme membre du comité Placements (remplace Monsieur Christian Sahli) et de Monsieur Mathias Spicher comme membre du comité Coûts (remplace Monsieur S. Defilla).
- Approbation des habilitations à signer pour les fonds.
- Première lecture du règlement du fonds de désaffectation et du fonds de gestion.
- Prise de connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires durant l'année précédente au nom du fonds de désaffectation.

Réunion d'automne

- Prise de connaissance du rapport de PricewaterhouseCoopers concernant les chiffres dans la partie plan financier du programme de gestion des déchets 2008 des responsables de celle-ci (Nagra « Rapport technique 08-01 »).
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats obtenus durant les dix premiers mois de l'année de placement.
- Prise de connaissance du sixième rapport du comité Placements concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement unifiée pour le fonds de désaffectation et le fonds de gestion.
- Prise de décision et attribution d'un mandat aux exploitants pour la réalisation d'une étude des coûts de désaffectation afin de déterminer les contributions pour la période de taxation 2012 - 2016.
- Approbation du règlement de la commission pour le fonds de désaffectation et de gestion, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- Prise de décision relative à l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) selon les dispositions du droit de la société anonyme, avec première attestation lors de la révision de l'exercice 2010.
- Prise de connaissance du départ de Monsieur Peter Hirt comme membre de la commission et de la proposition au Conseil fédéral de la candidature de Monsieur S. W. Döhler, Axpo AG, pour le remplacer.
- Décision relative à la forme de la publication des résultats financiers trimestriels ainsi qu'aux délais de publication.
- Prise de connaissance des versements par avance volontaires de la centrale de Leibstadt dans le fonds de désaffectation en raison de l'évolution défavorable des marchés des capitaux au cours de l'année précédente.
- Approbation du budget indicatif des coûts 2010, englobant les postes organes/instances, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.

Les affaires suivantes ont été traitées par voie de circulaire :

- Approbation d'une règle communicationnelle pour les informations aux médias.

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi correspondants. Il a préparé en tout quelque 150 objets de discussion pour les deux fonds, a mis en œuvre une décision prise par voie de circulaire de la commission et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a été mis de plus en plus à contribution pour des travaux relevant de la comptabilité, des finances et du contrôle. Cela s'explique en particulier par le grand nombre de mandats de gestion de fortune. A la fin de l'exercice, 43 opérations de comptabilité de valeurs au total avaient été inscrites au grand livre pour les deux fonds.

Activités principales du bureau pendant l'exercice

4.3 Comité Placements

Le comité Placements s'est réuni à l'occasion de quatre sessions ordinaires et d'une retraite. Dans le cadre de ces sessions, il a pris connaissance des rapports détaillés des gestionnaires de fortune concernant la gestion de fortune ainsi que des informations des experts des marchés financiers concernant l'évolution de ceux-ci. Il a également pris connaissance régulièrement des rapports du contrôleur des investissements concernant les gestionnaires de fortune et l'évolution de la fortune.

Année intensive pour le comité Placements

Comme durant les années précédentes, le comité Placements a rédigé, à l'attention de la commission, deux rapports détaillés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Le comité Placements a discuté le rapport annuel et les comptes annuels 2008, et a recommandé leur approbation à la commission. Au total, le comité a traité quelque 110 objets et a préparé, sur cette base, plusieurs requêtes et recommandations à l'intention de la commission.

Après le positionnement plutôt prudent du fonds durant l'année 2008, qualifiée de difficile dans le domaine des placements, et après des investissements limités dans les catégories à risque, il s'agissait de prendre progressivement des mesures, durant l'année sous revue, pour se rapprocher d'un positionnement plus neutre par rapport à la stratégie de placement.

L'évaluation régulière des risques de placement, introduite l'année dernière, a été poursuivie de manière cohérente durant l'année sous revue. Lors de chaque séance ordinaire, le comité a évalué « l'organisation et la stabilité des gestionnaires de fortune », « les risques juridiques et du marché », « les risques de crédit », « les risques liés aux catégories de placement », « les risques de rendement et de perte (volatilité et VaR) », ainsi que « les risques de contrepartie ». Dans le cadre de ces évaluations, le comité s'est à chaque fois fait conseiller par le contrôleur des investissements.

4.4 Comité Coûts

Conformément à l'OFDG, les coûts de désaffectation des centrales nucléaires doivent être calculés et contrôlés périodiquement. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Mandat pour la réalisation d'une nouvelle étude des coûts de désaffectation

Après que les contributions pour la période de taxation 2007 – 2011 ont été déterminées sur la base de l'étude des coûts 2006 (KS06), la commission a chargé le comité, la même année, de commencer les travaux pour l'étude des coûts de désaffectation 2011 (KS11), afin de disposer en temps utile des données nécessaires pour la détermination des contributions pour la période de taxation 2012 – 2016.

Tous les travaux prévus durant l'année sous revue pour le comité en relation avec le mandat d'actualisation des coûts de désaffectation ont pu être préparés par voie écrite, et les premières séances y relatives ont été fixées pour l'année 2010.

5. COUTS DE LA DESAFFECTATION

Les coûts de désaffectation englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'arrêt définitif et le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Contrairement aux activités liées à la gestion des déchets radioactifs, la désaffectation n'entraîne aucun coût pour les exploitants des installations pendant le fonctionnement de celles-ci.

Coûts de désaffectation

La fixation des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation présumée sert de base

pour le calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de désaffectation est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service et lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4, al. 2 OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4, al. 3 OFDG).

Selon l'étude des coûts 06, les coûts de la désaffectation s'élèvent à 2,20 milliards de francs (base des prix en 2006). Ce montant est basé sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la désaffectation effectué par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

6.1 Contributions 2009

La perception des contributions annuelles s'est fondée sur la période de taxation de 2007 à 2011 approuvée par la commission. **Contributions 2009**

Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice avec un taux d'intérêt de 5%, les propriétaires d'installations tenus de verser des contributions peuvent faire valoir un droit à des restitutions de la part du fonds. Dans le cas de restitutions, le comité doit tenir compte de l'évolution des marchés financiers, et les propriétaires d'installations assujettis doivent démontrer chaque année leurs prétentions éventuelles vis-à-vis du fonds.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti n'a adressé une demande de restitution au fonds.

6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (1985), les versements effectifs dans le fonds se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujéti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées.

Les versements de tous les propriétaires d'installations assujétis à la contribution

Année	Propriétaires assujétis à la contribution					
	Beznau I + II *CHF	Gösgen *CHF	Leibstadt *CHF	Mühleberg *CHF	ZWILAG *CHF	Total des versements annuels.
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000
1987	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1988	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1989	9'951'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2006	0	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0	0
2008	-15'000'000	0	6'800'000	800'000	4'400'000	-3'000'000
2009	0	0	34'800'000	800'000	1'000'000	36'600'000
1985 – 2009	197'581'000	147'458'000	189'299'000	131'503'000	8'747'000	674'588'000
Total des versements en CHF	674'588'000					

* arrondi en MCHF

Beznau I + II: Sur la base des calculs mathématiques, la valeur effective était supérieure à la valeur cible réglementaire à la date de clôture de l'exercice. Les centrales de Beznau I et II n'ont pas dû verser de contribution au fonds en 2009.

Gösgen: Sur la base des calculs mathématiques, la valeur effective était supérieure à la valeur cible réglementaire à la date de clôture de l'exercice. La centrale de Gösgen n'a pas dû verser de contribution au fonds en 2009.

Leibstadt: La contribution annuelle de la centrale de Leibstadt pour l'année 2009 comprend la contribution ordinaire et les versements par avance volontaires.

Mühleberg: La contribution annuelle de la centrale de Mühleberg pour l'année 2009 sont basées sur les calculs relatifs à la période de taxation 2007-2011.

Zwilag: La contribution de ZWILAG pour l'année 2009 est basée sur les calculs relatifs à la période de taxation 2007-2011.

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, les deux fonds appliquent une stratégie de placement unifiée pour tous les propriétaires d'installations nucléaires

Stratégie unifiée et commune au fonds de désaffectation et au fonds de gestion

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	25.0%	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	15.0%	10.0%	20.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Immobilier	10.0%	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	48.0%	<i>30.0%</i>	<i>70.0%</i>

Au cours de l'année sous revue, il s'agissait de réaliser les dernières étapes pour passer de la stratégie de transition à la stratégie cible. Comme pendant la phase de transition, le rapport rendement /risques a été calculé et évalué lors de chaque étape de mise en œuvre importante.

Dernières étapes de mise en œuvre de la stratégie

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure du placement de la fortune en valeurs, sur le respect des dispositions en vigueur en matière de placements, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent en matière de respect par les banques des directives sur les placements. Il a informé périodiquement la commission sur la base des rapports de contrôle des placements.

Comptes-rendus périodiques à la Commission

7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Fin 2009, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants :

Gérants de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations:	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
State Street Global Advisors AG, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
PIMCO (Schweiz) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genf	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
Bank Sarasin & Cie. AG, Bâle	Marchés émergents, monde, gestion active
Dimensional, Londres	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Small and Mid Cap Europe, gestion active
BlackRock, Zürich/Londres	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
PanAgora / Putnam, Boston	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
TimesSquare, New York	Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Immobilier:	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
Placements alternatifs:	
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Hedge funds, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
Swiss Re Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2009, environ 72% de la fortune du fonds était gérée de manière passive/indexée et environ 28% de manière active par les gérants de fortune.

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

La somme du bilan atteignait CHF 1'271'160'821 au 31.12.2009 (CHF 1'069'136'208 au 31.12.2008). Les créances des centrales se montaient à CHF 1'270'827'047 (CHF 1'068'780'202 l'année précédente). Le compte de résultats présente un bénéfice de CHF 165'446'846 (perte de 250'114'594 en 2008) pour l'exercice. Le rendement obtenu a atteint +15,54% (-18,96% en 2008).

Somme du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8, alinéa 5 OFDG. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de -0,47% en 2009 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré en 2009 un rendement réel de +16,04%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice, le rendement réel moyen obtenu atteint +2,95% par an. Fin 2009, il était ainsi supérieur de 0,95% au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Dépassement du rendement réel déterminant pour le calcul des contributions annuelles

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2009

1.1.2009 – 31.12.2009	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 15.54% - 0.47%	+ 5.00% + 3.00%	+ 10.54% - 3.47%
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 16.01%	+ 2.00%	+ 14.01%

¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement après déduction des taxes

³ Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 1985 à 2009

1.1.1985 – 31.12.2009	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 4.61% (p.a.) + 1.66% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 0.39% (p.a.) - 1.34% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 2.95% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 0.95% (p.a.)

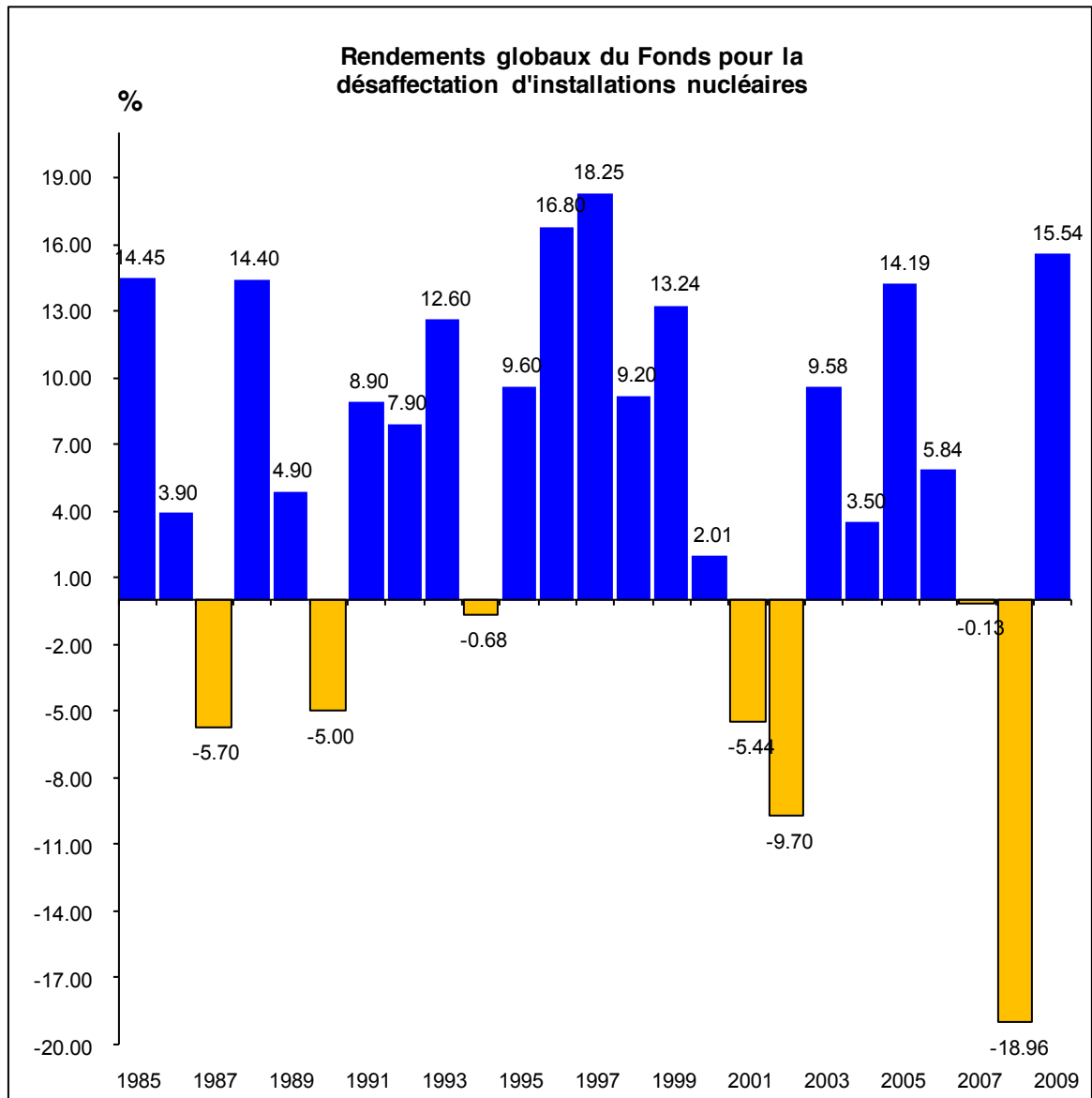
¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² UBS SA, « évolution effective du portefeuille » selon la méthode IRR

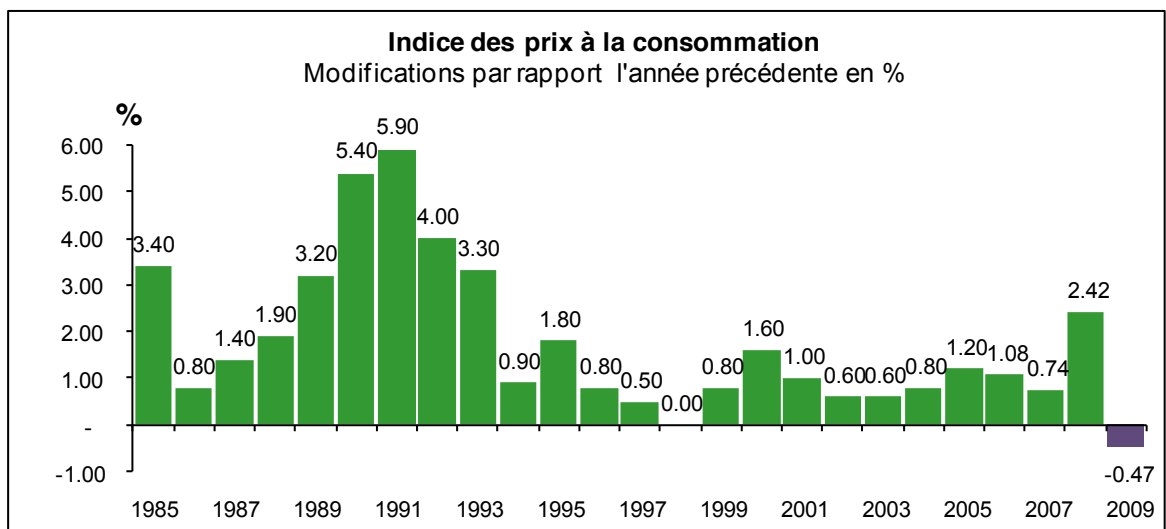
³ Indice des prix à la consommation ; source : Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Les évolutions du rendement global et du renchérissement annuel sont données en page 14.

Rendement global et renchérissement annuel



Rendement de 1985 - 2009: 4.61 % par an (après déduction des taxes; méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissement de 1985 - 2009: 1.66 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

Evolution effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux ¹

	KKB / CHF	KKG / CHF	KKL / CHF	KKM / CHF	Zwilag	Total / CHF
Montant cible au 31.12.09 ¹ avec un rendement de 5%	386'200'000	279'900'000	325'600'000	257'400'000	9'900'000	1'259'000'000
Montant effectif au 31.12.09 ² selon rendement effectif	432'744'481	287'187'957	308'395'694	232'695'521	9'803'394	1'270'827'047
Excédent / sous-couverture	46'544'481	7'287'957	-17'204'306	-24'704'479	-96'606	11'827'047
Excédent / sous-couverture ³	+ 12.05%	+2.60%	-5.28%	-9.60%	-0.98%	+0.94%

¹ Article 8, alinéa 5 OFDG

² Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

³ Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des restitutions ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement.

Sur la base d'un rendement de 5%, le portefeuille présentait, fin 2009, un **Evolution du fonds** excédent de CHF 11,827 millions par rapport aux versements minimaux (sous-couverture de CHF 113,4 millions en 2008).

Le montant cible mathématique pour la centrale nucléaire de Mühleberg est également basé sur une durée d'exploitation admise à 50 ans. La centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un excédent en cas de surcapitalisation avant l'entrée en vigueur de l'autorisation d'exploitation illimitée.

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009

9.1 L'évolution des marchés financiers en 2009

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements sur les principaux **Evolution des marchés de placements** marchés financiers en 2009 (en CHF) :

Catégories de placement		Indices	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	2009
Obligations	CHF	SBI AAA-BBB	-0.35%	2.19%	3.80%	0.65%	6.40%
	Devises étrangères	Citigroup World Government Bond Index	1.69%	-1.03%	1.29%	-2.30%	-0.40%
Actions	Suisse	SPI	-9.42%	12.70%	17.13%	3.02%	23.18%
	Monde	MSCI World	-5.91%	15.49%	12.06%	3.68%	26.25%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds-Index	5.87%	4.76%	4.68%	3.80%	20.51%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	-16.77%	29.99%	19.33%	4.01%	34.28%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 1'269 millions (au 31.12.2009), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

En 2009, l'ensemble de la fortune a généré un rendement positif absolu de +15,54 %.

Ce résultat positif a pu être obtenu grâce, notamment, à la hausse des cours des actions.

10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2009

Les comptes annuels 2009 du fonds de désaffectation font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis, le 15 juin 2010, un rapport correspondant à la commission, conformément à l'article 27, alinéa 2 OFDG.

**Approbation du rapport
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé, le 15 juin 2010, le présent rapport annuel et les comptes annuels, à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne, le 15 juin 2010

Fonds de désaffectation pour les installations
nucléaires

26^e rapport annuel

COMPTES ANNUELS

2009

(Bilan, compte de pertes et profits et annexe)

Bilan au 31 décembre 2009

valeur du marché

	CHF au 31.12.2009		CHF au 31.12.2008	
<u>Actif</u>				
compte courant d'exploitation BCBE		253'854.25		185'904.30
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt à la source		1'739'410.01		1'090'226.33
Compte de régularisation actif		-		12'200.35
Dépôt				
Liquidité	7'599'578.61		16'761'466.04	
Obligations en CHF	364'716'776.04		475'485'430.64	
Obligations en monnaies étrangères	183'039'966.38		175'904'265.62	
Actions	502'417'152.06		289'172'603.54	
Immeubles	127'483'464.60		66'640'297.84	
Placements alternatifs	83'910'619.35	1'269'167'557.04	43'883'813.17	1'067'847'876.85
Total de l'actif		1'271'160'821.30		1'069'136'207.83
<u>Passif</u>				
Engagements divers		54'501.40		44'866.25
Compte de régularisation passif		279'272.54		311'140.05
États du Fonds				
NOK AG (KKB)	432'744'480.52		375'036'620.69	
KKW Gösgen AG (KKG)	287'187'957.17		248'887'012.35	
KKW Leibstadt AG (KKL)	308'395'693.99		236'337'064.31	
BKW FMB Energie (KKM)	232'695'521.20		200'940'416.34	
Aire de stockage intermédiaire Würenlingen AG	9'803'394.48	1'270'827'047.36	7'579'087.84	1'068'780'201.53
Total Passif		1'271'160'821.30		1'069'136'207.83

Comptes de pertes et profits et du Fonds 2009

	KKB CHF	KKG CHF	KKL CHF	KKM CHF	Aire de stockage intermédiaire Würenlingen CHF	Total CHF	Année précédente CHF
Compte de pertes et profits							
Intérêts capitaux	8'683.18	5'763.07	5'606.23	4'657.75	184.22	24'894.45	340'614.00
Rendements obligations	5'207'561.61	3'456'280.14	3'362'221.54	2'793'390.99	110'481.52	14'929'935.80	9'686'537.64
Rendements actions	3'285'141.96	2'180'362.27	2'121'026.29	1'762'184.81	69'696.25	9'418'411.58	10'792'275.45
Rendements immeubles	852'389.74	565'734.59	550'338.78	457'230.85	18'083.96	2'443'777.92	2'353'245.90
Rendements placements alternatifs	461'733.12	306'454.18	298'114.39	247'678.51	9'795.94	1'323'776.14	801'661.05
Bénéfices réalisés	4'383'432.91	2'909'302.52	2'830'129.27	2'351'319.66	92'997.14	12'567'181.50	10'245'824.94
Pertes réalisées	-1'955'545.22	-1'297'903.44	-1'262'582.52	-1'048'975.09	-41'488.05	-5'606'494.32	-46'489'725.10
Différences en monnaie réalisée	968'395.63	642'728.18	625'237.09	519'457.64	20'545.09	2'776'363.63	-8'776'962.04
Résultat non réalisé	46'097'872.45	30'595'348.26	29'762'731.87	24'727'385.13	977'993.85	132'161'331.56	-224'312'958.70
Total des recettes	59'309'665.38	39'364'069.77	38'292'822.94	31'814'330.25	1'258'289.92	170'039'178.26	-245'359'486.86
Administration de la fortune	-1'412'386.19	-937'406.54	-911'896.13	-757'618.85	-29'964.62	-4'049'272.33	-4'264'182.91
<i>Organes</i>						-17'787.35	-18'602.65
<i>Secrétariat</i>						-273'198.50	-261'954.90
<i>Office fédéral de l'énergie</i>						-22'399.40	-22'092.70
<i>Charges externes</i>						-208'259.80	-166'295.80
<i>Organes de révision</i>						-21'057.30	-25'501.20
<i>Autres</i>						-357.75	3'523.15
Total autres frais d'administration	-189'419.36	-125'718.41	-122'297.13	-101'606.54	-4'018.66	-543'060.10	-490'924.10
Total des dépenses	-1'601'805.55	-1'063'124.95	-1'034'193.26	-859'225.39	-33'983.28	-4'592'332.43	-4'755'107.01
Résultat du compte de pertes et profits	57'707'859.83	38'300'944.82	37'258'629.68	30'955'104.86	1'224'306.64	165'446'845.83	-250'114'593.87

Compte du Fonds							
États du Fonds au 1er janvier	375'036'620.69	248'887'012.35	236'337'064.31	200'940'416.34	7'579'087.84	1'068'780'201.53	1'321'894'795.40
versements annuels/dépenses	-	-	34'800'000.00	800'000.00	1'000'000.00	36'600'000.00	-3'000'000.00
Résultat du compte de pertes et profits	57'707'859.83	38'300'944.82	37'258'629.68	30'955'104.86	1'224'306.64	165'446'845.83	-250'114'593.87
État du Fonds au 31 décembre	432'744'480.52	287'187'957.17	308'395'693.99	232'695'521.20	9'803'394.48	1'270'827'047.36	1'068'780'201.53

Annexe aux comptes annuels 2009

1. Principes utilisés pour l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions prescrites à l'art. 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Dans le bilan, les titres ainsi que des instruments financiers dérivés ont été évalués aux cours du marché qui ont été indiqués par l'UBS SA (=Global custody) lors de l'évaluation des dépôts. Les valeurs du marché de ces positions figurent dans les postes respectifs des titres.

Le Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultats se comprennent ainsi TVA incluse.

2. Détails sur les comptes de pertes et profits et du Fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission administrative (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et les dépenses ont été réparties conformément aux parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions.

La taxation des contributions correspond selon les articles 8 et 9 de l'OFDG).

Les cotisations pour l'année actuelle ont été approuvées le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée auprès des banques a atteint + 15.54 % pour l'exercice (- 18.96 % l'exercice précédent).

3. Détails sur le bilan

3.1. Créances et transitoires actifs

Aucune position en suspens à la fin de l'exercice.

3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité des titres de UBS SA au 31 décembre 2009.

3.2.1. Opérations dérivées en cours aux valeurs d'imputation (en CHF)

	<u>Valeur sur le marché au bilan</u>	<u>Nombre de postes</u>	<u>Valeur de rempla- cement positive</u>	<u>Valeur de rempla- cement négative</u>	<u>Volume contracté</u>
Warrants	283.92	1	283.92	-	2'293.83
Total au 31.12.09	283.92	1	283.92	-	2'293.83
Total année précédente	1'171'392.78	2	1'171'392.78	-	1'171'392.78

Ces postes figurent au bilan aux valeurs du marché dans la valeur catégorielle respective.
Tous les produits dérivés engagés pendant l'exercice ont été couverts en tout temps.

3.2.2. Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

En décembre 2006 la commission de l'administration a accepté une nouvelle stratégie de placements. La réalisation est presque terminée (exception : placements alternatifs).

<u>Catégorie comprenant liquidité relative et intérêts courus</u>	<u>Valeur sur le marché au 31.12.2009 CHF</u>	<u>Pourcentage de la fortune valeur actuelle</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>	
Liquidités	3'442'219	0.3%	0.0%	0 - 5 %	
Liquidités	150'317				
Titres (intérêts courus inclus)	364'716'776				
Obligations en CHF	364'867'093	28.7%	25.0%	15 - 35 %	
Liquidités	580'771				
Titres (intérêts courus inclus)	183'039'966				
Obligations en monnaies étrangères	183'620'737	14.5%	15.0%	10 - 20 %	
Liquidités	1'561'105				
Titres	502'417'152				
Actions	503'978'257	39.7%	40.0%	30 - 50 %	
Liquidités	658'696				
Titres	127'483'465				
Immeubles	128'142'161	10.1%	10.0%	7 - 13 %	
Liquidités	1'206'471				
Titres	83'910'619				
Placements alternatifs	85'117'090	6.7%	10.0%	7 - 13 %	*
Total du dépôt UBS	1'269'167'557	100.0%	100.0%		

*des écarts temporaires par rapport aux marges tactiques sont possibles, l'organisation de cette catégorie n'étant pas encore terminée.

3.2.3. Securities Lending

A la date de clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt de prêts conformément à la décision du Comité Placements).

3.3. Obligations diverses et compte de régularisation passif

Les factures suivantes n'étaient pas encore payées le 31.12.09:

- ATAG Organisations économiques SA, Berne	32'102.00
- Office fédéral pour l'Energie, Berne	<u>22'399.40</u>
	<u>54'501.40</u>

La limite des comptes passive contient les frais non payés des administrateurs de la fortune à la date limite des comptes (CHF 279'272.54; année précédente: CHF 311'140.05).

3.4. Disponibilités du Fonds

Les disponibilités du Fonds correspondent au résultat des comptes 2009 et répondent aux prétentions des exploitants au 31 décembre 2009 conformément à l'art. 13 de l'OFDG.

Fonds de désaffectation pour les installations
nucléaires

26^e rapport annuel

**Rapport de
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

2009

(Rapport de l'organe de révision)



PricewaterhouseCoopers AG
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
à la commission du
Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fonds pour la désaffectation d'installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les contrôles ont été terminés le 17 février 2010.

Responsabilité de la commission

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de fermeture sont de la compétence de la commission et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BR'.

Beat Rolli
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Linder'.

Hans Peter Linder
Expert-réviseur

Bern, le 15 juin 2010

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, d'exploitation des fonds et annexe)